



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/1998/6
4 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-sixième session
28 septembre - 1er octobre 1998

**ACTIVITÉS DE LA FAO ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX
DE LA CEE INTÉRESSANT LE COMITÉ DU BOIS**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

La présente note décrit les activités d'autres organes subsidiaires principaux qui intéressent le Comité du bois.

Les activités de la FAO intéressant le Comité sont exposées dans le document FO:EFC/98/4 qui sera remis aux délégations à la session du Comité.

Le Comité est invité à tenir compte des informations ci-après lorsqu'il approuvera son programme de travail. Il voudra peut-être aussi examiner l'opportunité de développer sa coopération avec la FAO ou d'autres organes de la CEE.

Introduction

1. Le présent document contient des renseignements sur les projets inscrits au programme de travail d'autres organes subsidiaires principaux de la Commission et qui ont un rapport avec les activités du Comité du bois. Le plan d'action de la CEE (voir document TIM/1997/5) demande que s'instituent une coopération et une coordination entre les organes subsidiaires principaux et les divisions du secrétariat en vue de favoriser les liaisons intersectorielles et les activités transsectorielles. L'intensification des activités intersectorielles contribue à élargir la portée de l'action de la CEE et à accroître son influence.

2. La Commission européenne des forêts de la FAO tiendra sa vingt-neuvième session peu après la session du Comité. Le secrétariat de la FAO a rédigé pour la session de la CEF une note intitulée "Examen du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO en Europe" (FO:EFC/98/4). Cette note sera remise aux délégations à la session du Comité; elle se trouve aussi sur le site du Comité sur l'Internet (<http://www.unece/trade/timber>).

3. Les activités de la FAO intéressant les pays de la région sont exposées sous les intitulés ci-après :

- Analyse des ressources forestières;
- Suivi de la CNUED et promotion du programme de politiques et des partenariats internationaux;
- Politiques, institutions et création de capacités dans le cadre des programmes forestiers des pays en transition;
- Gestion durable des forêts;
- Gestion des ressources génétiques et protection de la diversité biologique; agrosylviculture, foresterie urbaine, gestion des bassins versants, préservation et lutte contre la désertification;
- Recherche et enseignement;
- Exploitation des produits ligneux et autres de la forêt;
- Abattage, commerce et commercialisation.

Les délégations qui souhaitent davantage de renseignements sur des sujets précis sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat du Comité du bois, qui se fera un plaisir de leur communiquer le nom de la personne à contacter au siège de la FAO à Rome.

4. Le Comité souhaitera peut-être déterminer, à la lumière du présent document, s'il est nécessaire d'apporter des modifications à son programme de travail (qui sera examiné au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire) et s'il faut renforcer la coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE.

Éléments du programme de travail de la CEE intéressant le Comité du bois

Environnement

Application du Programme écologique pour l'Europe

5. En octobre 1995, la Conférence de Sofia a approuvé le Programme écologique pour l'Europe (PEE) et invité le Comité des politiques de l'environnement à suivre ce processus et à faire rapport sur sa mise en oeuvre. Le Comité des politiques de l'environnement, agissant en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), évaluera l'application du PEE du point de vue de la politique générale. Un rapport sur les progrès de la mise en oeuvre du Programme a été présenté à la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", à Århus (Danemark) en juin 1998. Aux fins de cette évaluation, le Comité sollicitera la collaboration d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE, notamment le Comité du bois. L'AEE participe à l'Analyse 2000. Dans le contexte du processus paneuropéen, le secrétariat a participé au programme d'action pour la préservation de la biodiversité forestière approuvé par les ministres des forêts à Lisbonne et par les ministres de l'environnement à Århus.

Promotion du programme Action 21 au niveau régional

6. Toutes les activités du Comité des politiques de l'environnement visent à promouvoir l'application du programme Action 21 au niveau régional. La Commission du développement durable surveille à l'échelle mondiale la mise en oeuvre du suivi de la CNUED. A sa session extraordinaire de 1997, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité de décentraliser l'application du programme Action 21 et de confier de plus grandes responsabilités aux commissions économiques régionales. Une réunion consultative des institutions régionales (commissions régionales des Nations Unies, bureaux régionaux de quelques organismes de l'ONU de caractère mondial, communauté européenne, etc.) a été organisée à New York en février 1998. Les participants sont convenus que la CEE organiserait un atelier pilote pour permettre aux pays d'échanger des données d'expérience concernant la mise en oeuvre du programme Action 21 et d'évaluer celui-ci dans un contexte régional. La section du bois participe à l'équipe spéciale interdivisions de la CEE pour le développement durable et contribuera aux activités de la CEE dans les domaines du bois et des forêts.

Études de performance environnementale

7. Le Comité des politiques de l'environnement examine la performance environnementale des pays de la CEE qui ne sont pas membres de l'OCDE par rapport aux objectifs qu'ils appliquent au plan interne et aux engagements qu'ils ont pris au niveau international dans ce domaine. Les études de performance environnementale servent aussi les objectifs du Programme écologique pour l'Europe et contribuent au suivi des progrès accomplis par les pays dans la mise en oeuvre du programme Action 21. La Section du bois donne des conseils à la Division de l'environnement sur les questions relatives aux forêts et au bois traitées dans ces études.

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

8. Le Programme international concerté pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts vise à collecter des données détaillées et comparables sur les changements survenant dans les forêts dans les conditions environnementales réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs) en vue de déterminer les relations cause-effet. Des enquêtes nationales et transnationales sont réalisées en coopération avec la Commission européenne par des méthodes harmonisées. Le programme de l'équipe spéciale a pour chef de file l'Allemagne et le Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers d'Hambourg. Ce programme UE/PIC fournira et analysera des données sur l'état des forêts pour l'Analyse 2000.

Création d'une base de données sur l'environnement et diffusion des données

9. La base de données sur l'environnement est en cours de transformation en un service international de données écologiques, qui comprendra un élément forêt et bois auquel la Section du bois entend contribuer.

Analyse économique

Étude de l'évolution, des problèmes et des perspectives économiques dans la région de la CEE

10. Selon le plan d'action de la CEE, l'Étude sur la situation économique de l'Europe sera encore plus axée sur l'analyse de l'évolution et des problèmes économiques des pays en transition et sur leurs relations économiques et financières avec les autres pays de la région de la CEE et avec le reste du monde. Ces orientations générales se traduiront par un nouveau mode de présentation de l'Étude qui paraîtra sous forme d'un volume annuel en trois fascicules. L'Étude sur la situation économique de l'Europe constitue un apport important au chapitre introductif sur la situation économique des pays de la région de la CEE de la Revue annuelle du marché des produits forestiers, qui permet à la Section du bois de fournir, à un coût minimal, une analyse macroéconomique de haute qualité pour étayer l'analyse spécialisée dans la Revue annuelle.

Commerce

Création de la capacité nécessaire pour améliorer les perspectives du financement du commerce et des investissements dans le secteur du bois de la Fédération de Russie

11. La Division du commerce de la CEE a entrepris l'exécution du projet de création de la capacité nécessaire pour améliorer les perspectives du financement du commerce et des investissements dans le secteur du bois de la Fédération de Russie. Ce projet vise à rendre les entreprises participantes mieux à même d'obtenir des fonds pour financer leurs échanges commerciaux et d'attirer des investissements. A long terme, le but est d'améliorer le rendement commercial du secteur du bois du pays en lui offrant certaines facilités commerciales, des fonds pour les exportations et des investissements

en vue de son développement. La Section du bois donne des conseils au coordonnateur du projet sur les questions relatives au bois.

Établissements humains

Développement des statistiques des établissements humains

12. En collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, le Comité des établissements humains développe et améliore les statistiques internationales des établissements humains qui sont publiées dans le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. De concert avec la Conférence des statisticiens européens et Eurostat, le Comité formulera des recommandations concernant les recensements du logement en vue de mettre en oeuvre le programme CEE d'indicateurs du développement durable des établissements humains. Ce travail devrait permettre d'améliorer la qualité des données à la disposition de la Section du bois aux fins de l'analyse des tendances du logement, qui est le principal secteur d'utilisation des sciages et des panneaux.

Proposition d'entreprendre des activités en matière de commerce et d'environnement dans le secteur forestier

13. Une des six propositions élaborées par le secrétariat touchant de nouvelles activités à l'appui des processus mondiaux et régionaux de gestion durable des forêts (voir TIM/1998/4) concerne le commerce et l'environnement dans le secteur forestier. Si cette idée est approuvée, il va de soi qu'elle sera mise en oeuvre en collaboration étroite avec les organes subsidiaires principaux et divisions compétents de la CEE.
